

Nouveaux sècheurs par adsorption DELTECH Série EURODRY

Disponible depuis début mai, cette nouvelle série, constituée de 14 modèles couvre les débits compris entre 160 et 5 950 m³/h.

Conforme
DESP 97/23

Ces nouveaux sècheurs apportent bien évidemment leur lot d'innovations notamment par l'emploi de **vannes piston à pilotage pneumatique** procurant une fiabilité et une longévité accrues.

Le débit d'air de régénération peut être facilement ajusté sur site selon la pression de service du réseau afin de limiter au minimum les pertes d'air et réaliser d'importantes économies d'énergies.

Un **indicateur d'humidité relative** situé sur la tubulure de sortie d'air comprimé permet de contrôler d'un coup d'oeil la qualité d'air comprimé délivrée par le sécheur.

Enfin, les réservoirs ainsi que l'ensemble de la machine sont **conformes à la nouvelle réglementation** des appareils à pression de gaz.



Gros plan sur...

COMBO



Un purgeur pratique, compact & efficace

Ce purgeur par électrovanne temporisée regroupe tous les composants nécessaires

Electrovanne
Temporisation
Robinet d'isolement
Crépine de protection.

Installation rapide (1 raccord au lieu de 3)
fiabilité garantie. Prix attractif

Renseignez vous !

LA DIRECTIVE 97/23 : DESP

Il y avait le décret de 1943 bien connu sous l'appellation "Service des Mines - désormais obsolète - puis vint la directive 87/404 (réservoirs à pression simple) et enfin la Directive 97/23 pour les Equipements Sous Pression (D.E.S.P.). Pour l'air comprimé, cette directive concerne tous les appareils dont la pression de service est supérieure à 0,5 bar. (Y compris tuyauteries et accessoires de sécurité....)

La directive 87/404 reste toutefois applicable pour les réservoirs d'air à pression simple ($P_s \times V < 10\ 000$). Mais il n'en est pas de même par exemple pour les sécheurs par adsorption.

En effet, la D.E.S.P. les considère comme des ensembles* sous pression et non comme 2 réservoirs à pression simple distincts. (Art. 1er Par. 2.1.5) De plus ces réservoirs étant soumis à des cycles répétés de pressurisation et dépressurisation, leur conception doit désormais prendre en compte un calcul de fatigue ce qui n'était pas le cas pour les appareils à pression simple.

Pour plus d'informations vous pouvez vous référer aux textes suivants :

- Directive 97/23 CE du 29 mai 1997 (La D.E.S.P.)
(La directive du rapprochement des états pour les appareils sous pression)
- Décret 99-1046 du 13/12/1999 (Journal officiel 15/12/99 page 18658)
(relative aux équipements sous pression)
- Arrêté du 15/03/2000 (Journal officiel 22 avril 2000 page 6136)
(pour l'exploitation des équipements sous pression)

Cet arrêté précise notamment une inspection périodique des réservoirs au maximum tous les 40 mois et une requalification périodique tous les 10 ans.

* Ensemble : Plusieurs équipements sous pressions assemblés pour former un tout intégré et fonctionnel

EN BREF

Alumine activée... Nouveaux conditionnements

2 nouveautés concernant les conditionnements pour les aluminés.

Le fût de dessicant DELTECH de 170 Kgs disparaît. La quantité nette passe maintenant à **160 kgs** par fût.

L'alugel 3/16 est désormais disponible en sacs de **22,7 kgs**
Ce nouveau conditionnement facilite le

transport et la mise en place sur les chantiers.

Pensez-y pour les maintenances périodiques de cet été !

Attention : Pour des questions pratiques de transport, la quantité minimum d'expédition est de 4 sacs par envoi.